

AVIS D'ENQUETE n° 89 /16

Conformément aux dispositions de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (art. 57 et ss LATC) et de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), la Municipalité de Crissier soumet aux formalités d'enquête publique

du 27 juillet 2016 au 25 août 2016

- **Le plan de quartier « CB 3.8 » et son règlement**
Rue du Centre – Rue d'Yverdon (parcelles 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883 et 886).
- **La constitution de servitudes, selon les plans établis par M. Thierry Burnand, géomètre :**
Passage public à pied, mobilité douce et véhicules en faveur de la commune de Crissier et à charge des parcelles 874, 876, 877, 880 et 881.
Place publique en faveur de la commune de Crissier et à charge de la parcelle 881.

Le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT et l'étude acoustique / nature et espaces verts sont également à disposition pour consultation.

Durant le délai de l'enquête, le dossier est déposé au service de l'urbanisme de la Commune de Crissier où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau.

Les éventuelles oppositions ou observations dûment motivées, peuvent être consignées directement sur la feuille d'enquête ou adressées sous pli recommandé, à la Municipalité dans le délai d'enquête.

La Municipalité